



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 23 novembre 2020**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 23 novembre 2020 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

MM. Gabriel Michaud; vice-Président
Eugène Jolicoeur, membre

Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative -
RAIM

M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et
technologies - RAIM

RÉSOL. : 103-11-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 104-11-2020 (Nomination du (de la) président(e) et
secrétaire d'élections)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE madame Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

QUE madame Valérie Foucault soit nommée secrétaire d'élections.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 105-11-2020 (Élection du (de la) président(e) de la
RAETM)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE monsieur Yan Maisonneuve soit nommé président de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2021.

D'AUTORISER le président à signer pour et au nom de la RAETM les chèques et les documents bancaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 106-11-2020 (Élection du (de la) vice-président(e) de la RAETM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE monsieur Gabriel Michaud soit nommé vice-président de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2021.

D'AUTORISER le vice-président à signer pour et au nom de la RAETM les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 107-11-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du (de la) président(e) et secrétaire d'élections;
3. Élection du (de la) président(e) de la RAETM;
4. Élection du (de la) vice-président(e) de la RAETM;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 octobre 2020;
7. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
8. Adoption de budget supplémentaire - vidange des boues;
9. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021;
10. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

11. Modification de l'assemblée régulière du mois de décembre – 14 décembre 2020;
12. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2021;
13. Changement de la périodicité du versement de la paie des membres du conseil d'administration;
14. Demande de prolongation de la période de dérogation – Complexe Enviro Connexions;
15. Affaires nouvelles;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 108-11-2020 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 octobre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 109-11-2020 (Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 270 350,90 \$ et de 2 787,33 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la liste des comptes à payer au montant de 93 185,69 \$ préparée le 18 novembre 2020 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 110-11-2020 (Adoption de budget supplémentaire – vidange des boues)

ATTENDU QUE les travaux d'entretien, de vidange et de disposition des boues des étangs aérés de la station d'épuration de la RAETM doivent être effectués régulièrement et représentent des déboursés importants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QU'à cette fin, la résolution 121-10-2017 adoptait le règlement 120 créant une réserve financière constituée par une contribution annuelle de 300 000 \$;

ATTENDU QUE le rapport de mesure des boues préparé par la firme SIMO Management inc. en novembre 2019 présentait une augmentation importante de l'estimation du volume de boues accumulées dans les étangs par rapport aux années antérieures;

ATTENDU QUE SIMO Management inc. a justifié cet écart en expliquant à la RAETM que la méthodologie utilisée différait de celle utilisée par les années passées;

ATTENDU QU'il était peu probable qu'une telle accumulation se soit produite dans la dernière année;

ATTENDU QUE la RAETM a demandé à la firme SIMO Management inc. de revalider la méthodologie utilisée;

ATTENDU QU'après validation, en janvier 2020, SIMO Management inc. a informé la RAETM que les valeurs du rapport de mesure de boues de 2019 tel que présentées semblaient correctes, suggérant ainsi la possibilité que les valeurs des années antérieures pouvaient être erronées;

ATTENDU QUE le nouveau rapport de mesure de boues préparé en 2020 par la firme SIMO Management inc. combiné avec les travaux vidanges des boues effectués à l'été 2020 sont venus dissiper les incertitudes quant au volume réel de boues accumulées et confirmer que la nouvelle méthodologie utilisée par SIMO Management semblait bel et bien refléter la réalité;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire pour éliminer le volume actuel des boues s'élève à 1 000 000 \$ conformément au rapport d'évaluation daté du 23 octobre 2020 préparé par la firme EnviroServices;

ATTENDU QUE le solde de la réserve financière pour la vidange des boues est insuffisant pour disposer de la totalité des boues accumulées dans les étangs, celui-ci s'établissant à 22 817 \$ au 31 octobre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.36 de la *Loi sur les cités et villes*, une régie intermunicipale peut en cours d'exercice, dresser tout budget supplémentaire qu'elle juge nécessaire et le transmettre pour adoption, dans les 15 jours, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise une augmentation du budget pour l'exercice financier 2020 d'un montant de 1 000 000 \$ pour la disposition des boues accumulées dans les étangs de la station d'épuration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM).

QUE ce budget supplémentaire soit transmis par la secrétaire-trésorière à chaque municipalité membre pour adoption.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 111-11-2020 (Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche adopte les prévisions budgétaires de l'année 2021 prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 4 364 700 \$.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 112-11-2020 (Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 au montant de 15 458 000 \$, tel qu'il est décrit au document joint à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 113-11-2020 (Modification de l'assemblée régulière du mois de décembre – 14 décembre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE la prochaine assemblée régulière de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche ait lieu le 14 décembre 2020 à 15h00 et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 114-11-2020 (Adoption du calendrier des séances pour l'année 2021)

ATTENDU la résolution 08-01-2018 établissant les dates et heures d'assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

QUE le conseil d'administration de la RAETM adopte le calendrier des séances régulières pour l'année 2021 comme suit:

Endroit : Siège social de la RAIM 4445, Côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
25 janvier 2021	15 h 00	
22 février 2021	15 h 00	
22 mars 2021	15 h 00	
26 avril 2021	15 h 00	
25 mai 2021	15 h 00	Lendemain d'un jour férié
29 juin 2021	15 h 00	Lendemain d'un jour férié
26 juillet 2021	15 h 00	
23 août 2021	15 h 00	
27 septembre 2021	10 h 30	Refinancement RAIM (pm)
25 octobre 2021	15 h 00	
29 novembre 2021	15 h 00	1 ^{ère} assemblée post-élection
16 décembre 2021	10 h 30	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 115-11-2020 (Changement de la périodicité du versement de la paie des membres du conseil d'administration)

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) sont rémunérés mensuellement, soit à la première paie du mois;

ATTENDU QUE le service de la paie de la Ville de Terrebonne souhaite uniformiser la période de versement de la paie, et ce, dès le début de l'année civile 2021;

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement 104 de la RAETM stipule que le conseil détermine par résolution les modalités de paiement des rémunérations et allocations de dépenses prévues audit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise le changement de la périodicité du versement de la paie des élus municipaux aux deux semaines, à compter de la paie du 14 janvier 2021.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 116-11-2020 (Demande de prolongation de la période de dérogation – Complexe Enviro Connexions)

ATTENDU QUE les rejets d'eaux usées de l'entreprise Complexe Enviro Connexions (CEC) sont régis par une entente industrielle signée entre la Ville de Terrebonne et la firme le 5 juillet 2010 et par un addendum à l'entente signé le 10 janvier 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE l'article 6 de l'entente industrielle liant la Ville de Terrebonne à CEC et modifié dans le cadre de l'addendum prévoit un volume maximum annuel de rejet de 457 000 mètres cubes d'eaux de lixiviation prétraitées (débit réservé) et répartie sur une base maximale journalière de 2 100 m³;

ATTENDU la résolution 37-04-2020 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées Terrebonne-Mascouche (RAETM) a autorisé la Ville de Terrebonne à négocier une dérogation à l'accord en vigueur, autorisant ainsi la compagnie Complexe Enviro Connexions à dépasser les charges hydrauliques permises jusqu'à 2600 m³/j ainsi que le critère de charge en azote ammoniacale, passant de 25 kg/j à 30 kg/j, et ce jusqu'au plus tard le 31 octobre 2020;

ATTENDU la demande de la Ville de Terrebonne de prolonger la dérogation de rejet afin de rejeter un débit supplémentaire à l'égout municipal et à l'usine de la RAETM selon les mêmes termes que ceux autorisés en début d'année, à la différence que le débit sera plafonné à 2400 m³/j. et ce jusqu'au 31 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise la Ville de Terrebonne à prolonger jusqu'au 31 janvier 2021 la dérogation de rejet selon les mêmes termes que ceux en vigueur, à l'exception du débit plafonné à 2400 m³/j.

QUE le conseil d'administration de la RAETM demande à la Ville de Terrebonne de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du respect des charges et des débits autorisés par la dérogation, et ce jusqu'au rétablissement des charges hydrauliques prévues par l'entente industrielle.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 117-11-2020 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ



Président



secrétaire-trésorière